

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville, tenue le 13 avril 2015, à 19h30, au 260 rue de l'Église, Napierville suivant avis de convocation en date du 08 avril 2015 conformément à l'article 152 du Code Municipal et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants:-

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| - Ghislain Perreault | - Mario Dufour |
| - Chantale Pelletier | - Micheline P. Fortin |

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Délisle.

Résolution #234-2015 : Ordre du jour:

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR **ASSEMBLÉE DU 13 AVRIL 2015**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Vidange des boues : Offre de services pour appel d'offres et demande de soumissions
3. Comptes à payer :
 - a) Amusements Airbounce (Fête Nationale) (1,897.09\$)
4. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
5. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

Résolution #235-2015 : Vidange des boues : Offre de services pour appel d'offres et demande de soumissions

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer la vidange des boues accumulées dans l'étang numéro 1 de la station de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la firme « Les Services EXP » nous a transmis un offre de service pour la préparation du devis d'appel d'offre, la demande de soumissions publiques et la visite des lieux au coût de 8,500\$ plus les taxes;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de la firme« Les Services EXP » au montant de 8,500\$ plus les taxes pour la préparation du document d'appel d'offres, la demande de soumissions par voie publique pour la vidange des boues ainsi que la visite des lieux.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #236-2015 : Comptes à payer : Amusements AirBounce (Fête Nationale)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de payer la somme de 1,897.09\$ à Amusements Airbounce représentant le dépôt requis pour la location de jeux gonflables lors de la célébration de la Fête Nationale.

Il est également résolu que le tiers de ce montant soit payé par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Période de questions :

Intervention de : Aucune assistance

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Ginette L. Pruneau, dir. gén.

Résolution #237-2015 : Levée de l'assemblée:

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement de clore l'assemblée à 19h51.

ADOPTÉE

JACQUES DÉLISLE
MAIRE

GINETTE L. PRUNEAU
DIR. GÉN.